



RAPPORT N°2015/173

RELATIF AU

COMPTE FINANCIER

VOLETS BUDGETAIRE ET COMPTABLE

EXERCICE 2014

Présenté le 15 juin 2015

Par Mme Sophie MOUGARD, Directrice Générale, Ordonnateur du STIF ayant exercé au cours de la gestion du 1^{er} janvier au 31 décembre 2014 ;

Par M. Philippe ROMMELAËRE, Agent Comptable du STIF ayant exercé au cours de la gestion du 1^{er} janvier au 31 décembre 2014.

Rubrique : Affaires budgétaires et comptables

Sommaire

VOLET BUDGETAIRE	4
<i>I. La section de fonctionnement du STIF en 2014 : exécution en dépenses et en recettes conforme à la prévision budgétée.....</i>	5
1. Recettes globales de fonctionnement : 5,516 Mds € (5 501 M€ votés; 100,3% réalisés)	5
1.1. Versement transport : 3 610 M€ (3 575 M€ votés en DM3, 101% réalisés)	6
1.2. Contributions statutaires: 1 231,129 M€ (100% des crédits ouverts)	7
1.3. DGD transports scolaires: 128,102 M€ (128,355 M€ votés, 99,8% réalisés).....	7
1.4. Les aides régionales (RIF) sur des dispositifs de tarification sociale : 142,792 M€ (142,631 M€ votés, 100% réalisés)	8
1.5. Les autres subventions perçues : 6,466 M€ (8 M€ votés, 80,8% réalisés).....	8
1.6. Redevance d'accès RFF : 155,081M€ (155,133M€ votés, 100% réalisés)	9
1.7. Les autres recettes : 2,361M€ (2,100M€ votés, 112% réalisés).....	10
1.8. Les recettes exceptionnelles: 113,429 M€ (118M€ votés, 96% réalisés)	10
1.9. Reprise de provisions : 11,923 M€ (11,923M€ votés;100% réalisés).....	10
1.10. Recettes d'ordre 114,584 M€ (128,046 M€ votés; 89% réalisés)	11
2. Les dépenses de fonctionnement: 5 340,527 M€ (5 501,301 M€ votés, 97,1 % réalisés).....	12
2.1. Les contrats RATP/SNCF/CT2 : une exécution budgétaire en phase avec les estimations budgétées: 4 645,985 M€.....	12
2.2. Autres dépenses relatives au transport : 18,714M€ (20,751M€ votés, 90% réalisés)	13
a) PAM : 12,530 M€, (13,831 M€ votés, 91 % réalisés).....	13
b) Autres dépenses : 6,184 M€ (6,920 M€ votés, 89% réalisés)	13
2.3. Imposition sur le matériel roulant, propriété du STIF (IFER) : 67,887 M€ (67,955 M€ votés, 99,9% réalisés).....	13
2.4. Les dépenses relatives aux transports scolaires : 133,429 M€ (134,003 M€ votés, 99,6% réalisés) 14	14
2.5. Gestion de la carte solidarité transport et des chèques mobilité: 5,734 M€ (6,530 M€ votés, 88% réalisés).	15
2.6. Charges financières : 8,263 M€ (8,80 M€ votés, 94 % réalisés).....	15
2.7. Le remboursement du VT aux entreprises éligibles et les frais de gestion des organismes collecteurs : 46,085 M€ (45,994 M€ votés, 100,2% réalisés)	16
2.8. Les études : 14,276 M€ (15,860 M€ votés, 90 % réalisés).....	16
2.9. Les coûts de fonctionnement du STIF (hors amortissements): 49,604M€ (51,107 M€ votés, 97 % réalisés)16	16
2.10. Provisions : 63,320 M€ (100% réalisés).	17
2.11. Les amortissements : 118,221 M€ (119 M€ votés; 99,3% réalisés)	17
2.12. Les autres charges : 13,925 M€ (13,925 M€ votés, 100% réalisés).....	17
<i>II. La réalisation des investissements 2014 : les dépenses ont augmenté de 38% par rapport à 2013.....</i>	18
1. Les dépenses d'investissements : 1 085,535 M€ (1 126, 859 M€ votés ; 96% réalisés).....	19
1.1 Les crédits gérés en AP/CP : 624,961 M€ de CP en 2014.....	19
1.2 Les grands programmes d'investissements du STIF	21
a) Les acomptes versés au titre du matériel roulant ferré	21
b) Les subventions versées au titre du matériel roulant bus.....	22
c) L'intervention financière du STIF au titre de la qualité de service de nos transports	22
d) La montée en charge des dépenses sous maîtrise d'ouvrage STIF.....	23
1.3 Les autres dépenses non pluriannuelles : 460,574 M€ (votés 493,996€ réalisés).....	24
1.4 Les restes à réaliser de l'investissement 2014 : 1,941 M€ à financer en DM2 du BP 2015.....	24
1.5 Les autres dépenses non pluriannuelles : 460,574 M€ (votés 493,996M€ réalisés)	24
1.6 Les restes à réaliser de l'investissement 2014 : 1,941 M€ à financer en DM2 du BP 2015.....	24
2. Les recettes d'investissement : 462,680 M€ (497,564 M€ votés, 93% réalisés).....	25
2.1 Le produit des amendes : 126,466 M€ (125 M€ votés, 101% réalisés).....	25
2.2 La convention AFITF : 39 M€ (39 M€ votés, 100% réalisés).....	25
2.3 L'emprunt : 270 M€ (290M€ votés, 93% réalisés)	26
2.4 Les subventions d'investissement: 25,390 M€ (32 M€ votés, 79% réalisés)	26
2.5 L'affectation du résultat 2013 : 333,450 M€	27
2.6 Les autres recettes : 122,985 M€.....	27
<i>III. Résultat de l'exercice et ratios financiers.....</i>	28
VOLET COMPTABLE	30
<i>I. Le compte de résultat</i>	31
<i>II. Le bilan.....</i>	35
1. L'actif	35
2. Le passif	37
<i>III. Les engagements hors bilan</i>	42
<i>IV. Valeurs inactives</i>	42

VOLET BUDGETAIRE

I. La section de fonctionnement du STIF en 2014 : exécution en dépenses et en recettes conforme à la prévision budgétée

1. Recettes globales de fonctionnement : 5,516 Mds € (5 501 M€ votés; 100,3% réalisés)

❖ Les recettes ont été exécutées à hauteur de 5 516 303 078 € pour 5 501 301 065 € de crédits votés, soit un taux de réalisation de 100,3%. Les recettes réelles¹ de fonctionnement sont supérieures de 0,5% aux crédits ouverts : cet écart s'explique essentiellement par le versement de transport légèrement supérieur à la prévision (+1%). En revanche les recettes exceptionnelles et les subventions au titre des études réalisées sont en retrait par rapport à la prévision (-5%).

L'ensemble des recettes de fonctionnement 2014 se répartit comme suit :

Exercice 2014	Crédits ouverts	crédits titrés	écart
VT	3 575 300 000	3 610 432 896	35 132 896
contributions statutaires	1 231 129 397	1 231 129 397	-
Transport scolaire	128 355 750	128 102 206	- 253 544
Redevance accès RFF	155 133 000	155 081 381	- 51 619
Subv tarification RIF	142 631 000	142 792 286	161 286
autres subventions	8 000 000	6 466 224	- 1 533 776
Autres recettes	2 100 000	2 361 179	261 179
Recettes exceptionnelles	118 682 000	113 429 696	- 5 252 304
Reprise de provisions	11 923 622	11 923 622	-
Écritures d'ordre	128 046 295	114 584 191	- 13 462 105
Total recettes de fonctionnement	5 501 301 065	5 516 303 078,02	15 002 013,36
recettes réelles de fonctionnement	5 361 331 147	5 389 795 265,18	28 464 118,18

❖ Des recettes directes (RD) inférieures à la prévision 2014

Même si les recettes directes, c'est-à-dire le produit des ventes de titres des transporteurs, ne sont pas intégrées dans le budget du STIF, leur évolution impacte sensiblement la contribution du STIF au financement des charges des entreprises de transport. Le montant définitif des recettes directes n'étant connu que fin mars n+1, le STIF réalise une prévision de ces recettes lors de l'élaboration des charges à payer au titre des contrats d'exploitation (Cf. article II.2.1).

La prévision des recettes directes prise en compte dans l'établissement du budget du STIF, s'élève à 3 809 M€ TTC pour l'année 2014. Les corrections suivantes sont appliquées afin de tenir compte des mesures ayant un impact sur les contributions du STIF : le dézonage pendant les petites vacances scolaires (-6M€) et les pertes de recettes au titre de la gratuité des transports pendant la période du 14 au 17 mars inclus (-14 M€). Après correction, le montant prévisionnel de recettes tarifaires est de 3 789 M€. Pour 2014, le montant des recettes directes RATP/SNCF/OPTILE constaté s'élève à 3 767 M€ TTC. Ce montant ne prend pas en compte 3,8 M€ au titre de la grève

¹Les recettes réelles s'entendent comme les recettes entraînant des mouvements réels : elles donnent lieu à encaissement, sont retracées en recettes du budget et sont exécutées par l'émission d'un titre de recette. Elles excluent donc les opérations d'ordre budgétaire puisque celles-ci ne donnent pas lieu à décaissement, comme les reprises de provisions, les écritures liées aux amortissements.

SNCF du mois de juin 2014 que la SNCF doit compenser. L'écart résiduel de 18M€ est lié à une progression des ventes en volume qui a été limité à +0,3% alors que 0,7% avait été prévu au BP2014.

1.1. Versement transport : 3 610 M€ (3 575 M€ votés en DM3, 101% réalisés)

En 2014, le produit cumulé du VT s'établit à 3 610 432 895,50 €, soit 186,7 M€ de plus que l'année précédente, soit une croissance de +5,5% par rapport à 2013. Cette évolution est directement liée :

- à une relative dynamique de la masse salariale francilienne : 1,8% pour 2014 contre 1,5% pour le reste de la France;

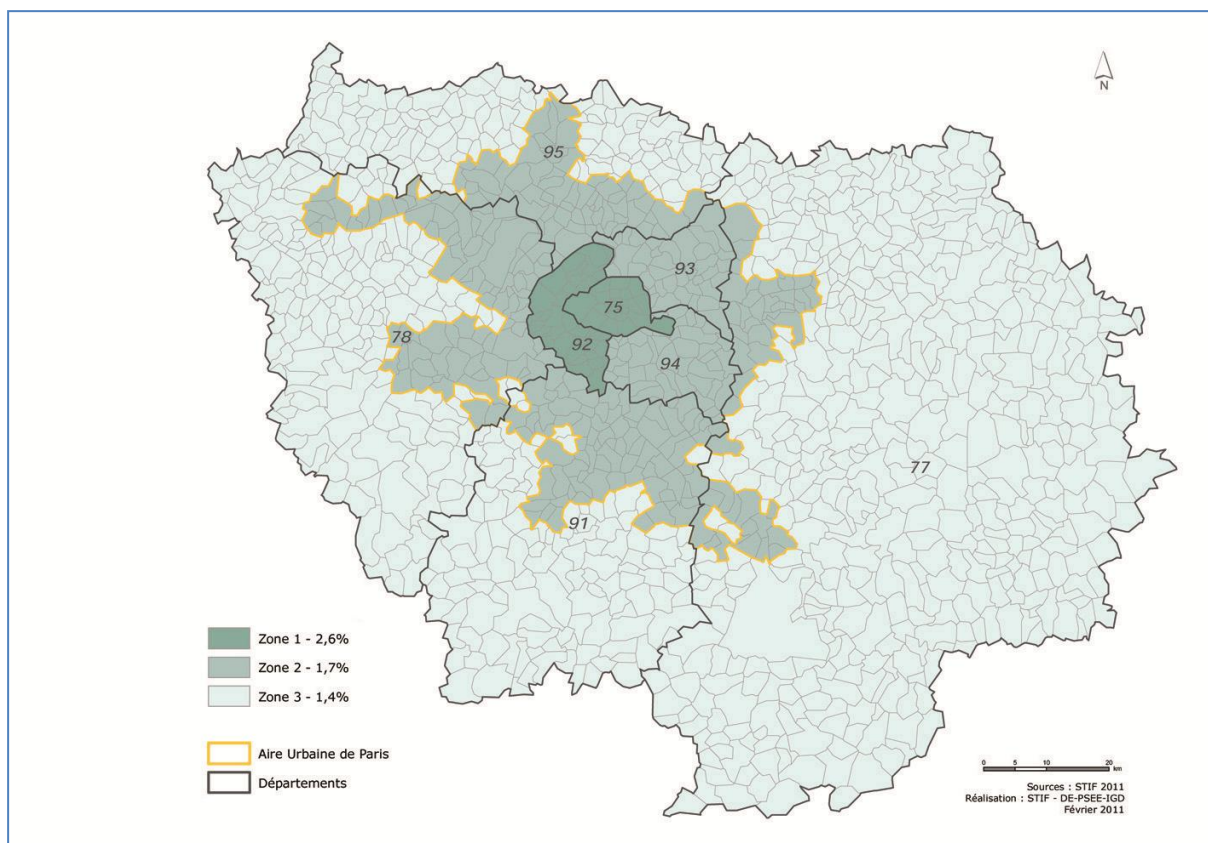
- aux dernières évolutions législatives synthétisées dans le tableau ci-dessous. La carte ci-après précise le périmètre des zones d'application des trois taux du VT en Ile-de-France. (Conformément aux dispositions votées en LFI, seul le taux applicable aux communes qui sont passées de la zone 3 à la zone 2 a progressé en 2014).

zone VT	taux 2012	taux revus
zone 1	2,60%	2,7% dès le 1/7/2013
zone 2	1,70%	1,8% dès le 1/7/2013
partie de la zone 3=>zone 2	1,40%	1,5% dès le 1/7/2012; 1,6% dès le 1/7/2013; 1,7% dès le 1/7/2014; et 1,8% dès le 1/7/2015
zone 3 non rezonnée	1,40%	1,5% dès le 1/7/2013

Le VT perçu en 2014 est in fine supérieur de 35 M€ à la prévision, soit moins d'1% d'écart.

Une modification en 2014 des modalités de versement du VT au STIF par l'Acoss et une information transmise par l'Acoss plus réduite en fin d'année n'ont pas permis d'optimiser le suivi du VT sur le dernier trimestre. Des éléments complémentaires ont été demandés à l'Acoss afin de s'assurer du caractère de ce VT supplémentaire (structurel ou exceptionnel comme en 2013).

Sur l'année 2014, l'évolution de la masse salariale francilienne (1,8%) moins favorable que prévu (2,5% prévu au BP2014) semble avoir été compensée par une progression plus forte des salaires et emplois pour les zones 1 et 2 que pour la zone 3. Or du fait des taux de VT différenciés selon les zones, 1 euro de masse salariale en zone 1 représente 2,7 centimes de VT contre 1,8 et 1,5 centimes pour les zones 2 et 3.



1.2. **Contributions statutaires: 1 231,129 M€ (100% des crédits ouverts)**

Les contributions statutaires ont progressé de 2% par rapport à 2013, comme prévu au BP2014.

	Taux statutaire	CP 2012	CP 2013	CP 2014	écart CP2014 / CP2013
RIF	51,00%	604 087 000	615 564 653	627 875 946	12 311 293
75	30,38%	359 846 400	366 683 482	374 017 152	7 333 670
92	7,74%	91 679 100	93 421 003	95 289 423	1 868 420
93	3,75%	44 418 200	45 262 146	46 167 389	905 243
94	3,01%	35 653 000	36 330 407	37 057 015	726 608
78	1,59%	18 833 300	19 191 133	19 574 956	383 823
91	0,98%	11 607 900	11 828 450	12 065 019	236 569
95	0,91%	10 778 800	10 983 597	11 203 269	219 672
77	0,64%	7 580 700	7 724 733	7 879 228	154 495
Total	100,00%	1 184 484 400	1 206 989 604	1 231 129 397	24 139 793
<i>évolution n/n-1</i>		<i>1,8%</i>	<i>1,9%</i>	<i>2,0%</i>	

1.3. **DGD transports scolaires: 128,102 M€ (128,355 M€ votés, 99,8% réalisés)**

L'évolution de la DGD (attribuée en application de la loi du 13 août 2004) a été gelée par l'Etat, alors que dans le même temps, les dépenses ont été très dynamiques du fait de

l'augmentation du nombre d'élèves et étudiants handicapés pour lesquels le STIF doit assurer le transport scolaire. L'impulsion donnée par la loi de février 2005 a en effet entraîné une ouverture importante de classes spécialisées et une scolarisation accrue de ces jeunes dans le cadre de l'Education nationale.

Il convient de rappeler que l'assiette de la dotation actuelle (effet base) a été établie avant la décentralisation, qui plus est, fondée sur la moyenne des trois années précédant la décentralisation.

1.4. Les aides régionales (RIF) sur des dispositifs de tarification sociale : 142,792 M€ (142,631 M€ votés, 100% réalisés)

Ces aides contribuent au financement par le STIF des dispositifs de tarification spécifiques :

- pour les collégiens et étudiants (création du titre Imagine R et son dézonage pendant les petites et grandes vacances) pour 55 197 000 € ;
- pour les personnes les plus démunies (forfait gratuit transport et forfait solidarité transport, correspondant à 75 % de réduction sur les forfaits Navigo hebdomadaires ou mensuels) pour 82 334 000 € ;
- pour les jeunes stagiaires de la formation professionnelle continue (gratuité des transports) pour 5 261 286 €.

La Région contribue à une partie des coûts engendrés par ces trois dispositifs. Ces aides sont indexées sur les taux des hausses tarifaires appliquées respectivement aux abonnements Imagine « R » et aux forfaits Solidarité Transport, conformément aux conventions.

1.5. Les autres subventions perçues : 6,466 M€ (8 M€ votés, 80,8% réalisés)

Cette rubrique tient notamment compte des subventions perçues au titre :

- des études d'infrastructures réalisées par le STIF pour 4 157 471 € financées par la Région, l'Etat et les départements franciliens pour une prévision de 5 M€ (80% taux de réalisation). Il s'agit notamment du prolongement de la ligne 14 pour la désaturation de la ligne 13, du tram express Sud, du prolongement Ligne 11 à l'Est, du tramway T9, de la tangentielle Ouest Phase 1. Par rapport à 2013, ces subventions perçues ont diminué de -13 M€. Cette baisse est due au passage des projets de la phase étude (inscrits en section de fonctionnement) à la phase réalisation sous maîtrise d'ouvrage STIF (inscrits en section d'investissement);
- des conventions relatives aux aides accordées pour l'achat de titres sur circuits spéciaux scolaires pour les conseils départementaux du Val d'Oise et des Yvelines (2,308 M€).

Le total des participations publiques s'élève à 1 508 490 113 € en 2014 contre 1 493 556 484 € en 2013 et représentent 27% des recettes de fonctionnement.

PARTICIPATIONS PUBLIQUES		DEPARTEMENTS	
REGION	1 508 490 113		606 173 554
	773 127 276	Participation statutaire	603 253 451
Participation statutaire	627 875 946	Paris	374 017 152
subvention TST	82 334 000	Hauts de Seine	95 289 423
Cartes Imagin'R	55 197 000	Seine Saint Denis	46 167 389
Jeunes en insertion	5 261 286	Val de Marne	37 057 015
Etudes	2 459 044	Yvelines	19 574 956
		Essonne	12 065 019
ETAT	129 006 162	Val d'Oise	11 203 269
Dotation TS	128 102 206	Seine et Marne	7 879 228
Etudes	903 956	Etudes	611 350
		Transports scolaires	2 308 752
AUTRES (communes, groupements)	183 122		

1.6. Redevance d'accès RFF : 155,081M€ (155,133M€ votés, 100% réalisés)

Les péages RFF payés dans le cadre du contrat avec la SNCF comportent trois composantes:

- la redevance de réservation (RR) calculée sur la base des kilomètres réservés, en fonction du type de ligne et de l'heure de passage ;
- la redevance de circulation (RC) calculée sur la base des kilomètres circulés ;
- La redevance d'accès (RA), le montant forfaitaire est arrêté dans le document de référence du réseau.

La redevance d'accès, toutefois, doit être versée règlementairement directement à RFF. C'est pourquoi seule celle-ci apparaît directement dans les comptes du STIF. Cependant, afin de neutraliser l'impact de la TVA qui s'applique au paiement de la redevance d'accès, un mécanisme de facturation avec la SNCF et validé par le ministère des finances a été mis en place en 2010² qui entraîne cette écriture, neutre budgétairement, équilibrée en dépenses et en recettes de fonctionnement.

Au total, les péages RFF payés par le STIF augmentent de 5,5% en 2014. Cependant, la redevance d'accès diminue suite à une modification de la structure tarifaire des péages RFF qui entraîne un jeu de vases communiquant entre toutes les redevances réglées par le STIF:

- La redevance d'accès diminue de -72 M€ pour abonder les autres redevances : création d'une redevance qui auparavant incluse dans la redevance d'accès (22M€) et d'autre part, transfert d'une partie de la redevance d'accès sur la redevance de circulation (50 M€);
- A cela s'ajoute +10M€ au titre de l'indexation 2014 des redevances RFF soit un effet prix de +4,8%.

² Afin d'éviter un frottement fiscal, un système de refacturation a été mis en place en 2009: le STIF paie la redevance d'accès TTC à RFF, cette charge est annulée par une recette SNCF équivalente TTC (qui apparaît dans les recettes du budget du STIF). En parallèle, la contribution versée à la SNCF HT comprend cette redevance afin de rembourser la SNCF. In fine, la charge qui pèse sur le STIF correspond à la redevance HT et ce dispositif est neutre pour la SNCF.

1.7. Les autres recettes : 2,361M€ (2,100M€ votés, 112% réalisés)

Les autres recettes perçues par le STIF représentent 2 361 179 € dont :

- 1 863 211 € : redevances diverses notamment pour concessions de parcs relais et loyer de l'ancien siège administratif du STIF avenue de Villars;
- 348 548,54 € : diverses recettes notamment celles collectées par la régie du transport scolaire et des remboursements de surfacturations.

1.8. Les recettes exceptionnelles: 113,429 M€ (118M€ votés, 96% réalisés)

Ces recettes étaient d'ores et déjà prévues en budget primitif et en DM3 2014.

L'essentiel de ces recettes (39,6 M€) relève du traitement des factures des contrats au titre de l'année 2013, reçues au 1er semestre 2014 et traitées par la suite : les acomptes versés en 2013 ont été supérieurs aux factures définitives ce qui a occasionné un reversement des opérateurs au STIF (RATP: 7,7 M€ / SNCF:22,7 M€ / CT2:9,1 M€). Les écarts tiennent essentiellement à la faible indexation contractuelle liée au contexte de moindre inflation, aux pénalités et au mécanisme de plafonnement de la contribution SNCF comptabilisés dans la facture et non dans les acomptes. Par ailleurs, suite à l'analyse définitive des éléments fournis, des régularisations au titre de la taxe sur les salaires 2011 et 2012 pour les contrats CT2 ont été réalisées à hauteur de 1,7 M€.

Des produits à recevoir ont été anticipés lors de la DM3 (24,9 M€): le STIF avait estimé que la facture annuelle SNCF au titre de l'année 2014 serait inférieure de 19,765 M€ aux acomptes versés (traitement du CICE, modalités de calcul du plafonnement de la contribution du STIF, pénalité offre non produite) et celle des contrats CT2 de 5,1 M€.

A cela s'ajoute à hauteur de 3,4 M€, la régularisation de dotations versées au titre du transport scolaire notamment au conseil départemental de la Seine et Marne, au vu des justificatifs fournis.

Un changement de méthode de versement du VT appliqué par l'Acoss, qui collecte le VT pour le STIF, a entraîné une modification de sa comptabilisation : une part des recettes de l'année n (45M€) était constatée dans le budget de l'année n+1. Dorénavant, l'ensemble des recettes de l'année n sont comptabilisées dans le budget de l'année n.

1.9. Reprise de provisions : 11,923 M€ (11,923M€ votés;100% réalisés)

Deux provisions ont été totalement reprises en DM2 :

- la provision d'un montant de 9 873 622 € au titre du contentieux entre le STIF et son bailleur, la société Swiss Life, pour la location de son siège;
- la provision constituée en 2013 à hauteur de 2 050 000 € au titre de la situation financière du service PAM 91 pour la période comprise entre le 2nd semestre 2011 et le 31 juillet 2013, suite à la signature d'un protocole d'accord en 2014 entre le STIF et le Conseil Départemental de l'Essonne.

1.10. Recettes d'ordre 114,584 M€ (128,046 M€ votés; 89% réalisés)

Il s'agit :

- de recettes relatives l'amortissement des subventions d'investissement versées pour un montant de 65 584 191 €;
- de la neutralisation budgétaire de l'amortissement des subventions d'investissement versées pour 49 000 000 € ;

Le différentiel entre les recettes titrées et les recettes votées tient au solde du résultat 2013 affecté en section de fonctionnement à hauteur de 13,146 M€ suite à la délibération sur l'affectation du résultat 2013 reprise en DM2 2014 : ces recettes ne sont pas titrées mais reprises dans le calcul du résultat 2014 (Cf.III).

2. Les dépenses de fonctionnement: 5 340,527 M€ (5 501,301 M€ votés, 97,1 % réalisés)

Les crédits de dépenses de fonctionnement ont été exécutés à hauteur de 97,1% et à hauteur de 99,9% des inscriptions budgétaires réelles de fonctionnement³.

		crédits ouverts 2014	crédits mandatés 2014	taux de réalisation
Exploitation régulière	Exploitation régulière RATP	2 082 513 000	2 082 513 000	100,0%
	Exploitation régulière SNCF	1 881 697 000	1 881 697 000	100,0%
	Exploitation régulière CT2 / CT1	681 775 000	681 775 000	100,0%
	Exploitation réseau PAM	13 831 000	12 530 633	90,6%
	TAD et dépenses d'exploitation bus autres	4 920 000	4 558 985	92,7%
	Autres (conventions PDU/sys comm vente à distance/bo	2 000 100	1 625 416	81,3%
Redevances et taxes sur offre régulière	IFER	67 955 000	67 887 911	99,9%
Transport scolaire	Redevance accès RFF	155 133 000	155 081 381	100,0%
	Transport scolaire	134 003 672	133 429 037	99,6%
Tarification sociale	Chèque mobilité	1 530 000	1 189 362	77,7%
	Gestion tarification solidarité transports	5 000 000	4 545 015	90,9%
Gestion de la dette et du VT	Annuités de la dette	8 470 000	7 939 921	93,7%
	Coûts de gestion du VT	45 994 500	46 084 821	100,2%
	autres charges financières	330 000	323 023	97,9%
Budget courant	Masse salariale	23 723 530	23 588 106	99,4%
	Charges fonctionnement	27 384 776	26 015 790	95,0%
Autres charges	Etudes	15 860 822	14 276 565	90,0%
	Exceptionnel	13 675 000	13 675 000	100,0%
	Provision	63 320 000	63 320 000	100,0%
	Amortissement	119 000 000	118 221 875	99,3%
	Ecritures d'ordre autres	152 934 665	-	0,0%
	autres	250 000	250 002	100,0%
	Total dépenses de fonctionnement	5 501 301 064,66	5 340 527 843,88	97,1%
	Total dépenses réelles de fonctionnement	5 166 046 399,66	5 158 985 968,55	99,9%

2.1. Les contrats RATP/SNCF/CT2 : une exécution budgétaire en phase avec les estimations budgétées: 4 645,985 M€

Pour les contrats RATP, SNCF et les contrats de type 2, les crédits mandatés incluent à la date de la clôture des comptes, les charges à payer relatives à l'estimation de la facture définitive de chaque opérateur, qui a été transmise au STIF en avril 2015 et sera payée après vérification des services.

Ces éléments ne sont donc qu'une estimation réalisée notamment d'après des éléments rendus partiellement disponibles par les transporteurs à la date de clôture des comptes.

Les crédits mandatés au compte financier 2014 relatifs aux contrats RATP/SNCF sont les suivants :

Pour la RATP : 2 082 513 000 €;

Pour la SNCF : 1 881 697 000 €;

Pour les CT2 : 681 775 000 €.

Ces crédits ont permis de financer en 2014, 236 M€ de mesures nouvelles décidées depuis 2012 dont 192 M€ d'offres nouvelles et 44 M€ de mesures tarifaires.

³ Les dépenses réelles s'entendent comme les dépenses entraînant des mouvements réels : elles donnent lieu à décaissement, sont retracées en dépenses du budget et sont exécutées par l'émission d'un mandat. Elles excluent donc les opérations d'ordre budgétaire puisque celles-ci ne donnent pas lieu à décaissement, comme les dotations aux amortissements et provision, le virement de section de fonctionnement à la section d'investissement.

Les mesures nouvelles décidées en 2014 ont été comptabilisées à hauteur d'environ 32 M€. Les tramways T6 et T8 ont été mis en service, l'exécution du plan bus 2013-2016 a été poursuivie, des renforts ont été réalisés sur les RER D et A sur la branche de Cergy, les lignes ferrées K/P/U et les lignes de métro n°1/6/14. En 2014, le dézonage forfait Navigo, Solidarité Transport et Améthyste pendant les vacances scolaires autres que les vacances d'été a été mis en place.

Pour information du Conseil, l'analyse des factures annuelles pour 2014 de la RATP et de la SNCF a été finalisée début mai. Il en ressort :

- Pour la RATP : le montant de la facture annuelle 2014 ainsi que les facturations complémentaires au titre des impôts réglés à l'euro, l'euro sont inférieurs de 18 M€^[1] ou 0,9% à la prévision du STIF comptabilisée fin 2014. Cet écart s'explique principalement par de moindres taxes et une réfaction de la contribution liée à la réalisation du programme d'investissement;
- Pour la SNCF : le montant de la facture annuelle 2014 s'élève à 1 864 M€ HT. Compte tenu des acomptes versés, un produit exceptionnel en faveur du STIF d'un montant de 16,135 M€ HT est constaté contre 19,7 M€ comptabilisé en 2014. Cet écart de 3.5 M€ s'explique principalement par l'application des modalités de calcul contractuelles du plafonnement de la contribution du STIF, définies conjointement avec la SNCF.

Pour les CT2, les factures 2014 sont encore en cours d'analyse : l'ensemble de ces évolutions seront retranscrites dans les comptes 2015.

2.2. Autres dépenses relatives au transport : 18,714M€ (20,751M€ votés, 90% réalisés)

a) PAM : 12,530 M€, (13,831 M€ votés, 91 % réalisés)

Les dépenses afférentes aux déplacements des personnes à mobilité réduite sont en phase avec l'exécution 2013, hors règlement en 2014 du protocole d'accord entre le STIF et le Conseil Départemental de l'Essonne relatif à la situation financière du service PAM pour la période comprise entre le 2nd semestre 2011 et le 31 juillet 2013 pour un montant de 1,951 M€.

b) Autres dépenses : 6,184 M€ (6,920 M€ votés, 89% réalisés)

Il s'agit notamment des crédits au titre du transport à la demande, qui ont été consommés à hauteur de 3,456 M€, des crédits relatifs à l'exploitation du système communautaire de vente à distance de titres de transport (1,258 M€) ou des dépenses au titre du site propre d'Evry.

2.3. Imposition sur le matériel roulant, propriété du STIF (IFER) : 67,887 M€ (67,955 M€ votés, 99,9% réalisés)

^[1] La facture annuelle hors impôts est supérieure aux acomptes versés de 1,844M€ auquel s'ajoute environ 5 M€ de régularisation d'impôts et taxes soit un total de 6,7 M€ contre 24,7 M€ de charges à payer comptabilisées en 2014, c'est à dire un différentiel de 18 M€.

Depuis 2010, le STIF est redevable de l'impôt, institué par la Loi Grand Paris⁴, sur le matériel roulant dont le STIF est propriétaire depuis la loi ORTF. Le montant mandaté au titre du matériel roulant propriété du STIF, issu de l'inventaire physique au 1er janvier 2014 tenu par la RATP, s'élève à 67 887 911 €.

au 1/1/2014	inventaire physique		Montant unitaire		A régler
	Nombre motrices	Nombre remorques	/ Motrice	/ Remorque	
Métro	2216	1364	12637	12637	45 240 460
RER	754	565	23707	4947	20 670 133
Total	2970	1929	36344	17584	65 910 593
frais recouvrement 3%					1 977 318
Total					67 887 911

2.4. Les dépenses relatives aux transports scolaires : 133,429 M€ (134,003 M€ votés, 99,6% réalisés)

Elles sont comptabilisées :

a) d'une part sur le compte transports scolaires au titre des prestations de transports scolaires et du transport des élèves handicapés à hauteur de 133,429 M€ y compris les charges à payer (estimation des factures à régler au titre d'une partie du transport scolaire effectué au cours du dernier trimestre 2014), selon la décomposition ci-après :

	crédits ouverts 2014	crédits mandatés 2014	taux de réalisation
Transport scolaire	134 003 672	133 429 037	100%
dont Circuits spéciaux scolaires	41 482 360	27 616 306	67%
dont Transport adapté	88 875 312	102 710 966	116%
dont Autres (I'R Boursiers, rembt frais délégataires)	3 646 000	3 101 765	85%

Les crédits mandatés en 2014 sont inférieurs à ceux de l'année 2013 (144,082 M€), non pas, suite à une réduction du nombre d'élèves et étudiants transportés mais du fait de régularisations ayant impacté à la hausse les crédits 2013, comme évoqué au BP 2014^[1].

Le budget 2014 a permis le transport de:

- 9 562 élèves et étudiants handicapés. La hausse des effectifs transportés sur l'Île-de-France est stabilisée à hauteur de 2% par an depuis l'année scolaire 2012/2013;
- 45 794 élèves sur circuits spéciaux scolaires (année scolaire 2013/2014). Après deux années de baisse, les effectifs sont en légère augmentation (1,5%) en 2013/2014.

Ces charges sont indexées sur l'indice transport scolaire (2,15% pour l'année scolaire 2103/2014 et 1,38% pour 2014/2015). Elles prennent aussi en compte l'impact de la

⁴ Loi du 3 juin 2010, article 11

^[1] Impact du manque de charges à payer au titre de l'année 2012 qui a influé sur le budget 2013 à hauteur de 8 M€, surévaluation des acomptes versés en 2013, par rapport à l'évolution réelle du nombre d'élèves en transports adaptés de par la mécanique conventionnelle avec les CG 77 et 91 et régularisé en 2014

modification des rythmes scolaires des écoles élémentaires (fonctionnement sur 5 jours au lieu de 4 actuellement) à la rentrée 2014⁵ pour un montant d'environ 2 M€.

Pour mémoire, le STIF a passé une convention pour le transfert de la compétence transport scolaire aux conseils départementaux de l'Essonne et de la Seine et Marne pour un montant annuel d'environ 43 M€. A cela s'ajoutent des frais complémentaires pour compenser notamment le personnel nécessaire à l'exploitation de ce service (0,924 M€).

A ce jour, les dépenses annuelles constatées (année scolaire 2013/2014) pour le transport scolaire représentent :

- en Essonne 14,3 M€ pour les circuits spéciaux scolaires (CSS) (coût net) et 7,2 M€ pour le transport adapté (TA) soit un montant total de 21,5 M€ pour une dotation annuelle versée par le STIF de 22,5 M€;

- en Seine et Marne 4,5 M€ pour les CSS (coût net,) et 9,1 M€ pour le TA soit un montant total de 13,6 M€ pour une dotation annuelle versée par le STIF de 20,1 M€.

Dès lors, le STIF a ouvert des discussions pour permettre de mieux ajuster les dépenses à la dotation. A cette occasion, le Conseil Départemental de l'Essonne a annoncé ne plus souhaiter continuer à assumer cette compétence. Le STIF sera donc amené à reprendre cette compétence.

b) et d'autre part dans les dépenses comptabilisées sur les lignes budgétaires RATP, SNCF et OPTILE.

Au total les dépenses engagées par le STIF, au titre des dépenses de transports scolaires de l'année 2014, représentaient 194 M€ environ, à comparer à la DGD versée par l'Etat de 128,102 M€ soit un différentiel de 66 M€.

2.5. Gestion de la carte solidarité transport et des chèques mobilité: 5,734 M€ (6,530 M€ votés, 88% réalisés).

Les crédits votés au titre de la gestion de la tarification solidarité transport ont été exécutés en 2014 à hauteur de 90,9% soit un montant mandaté de 4 545 015 € comparé à 5 000 000 € de crédits budgétés.

Au titre des chèques-mobilité, le taux de réalisation est de 78% soit un montant mandaté de 1 189 362 € comparé à 1 530 000 € de crédits budgétés.

2.6. Charges financières : 8,263 M€ (8,80 M€ votés, 94 % réalisés)

Le STIF a remboursé des intérêts d'emprunt d'un montant de 7 939 921 € consécutivement à la levée en 2012 de 170 M€ et en 2013 de 80 M€ auprès de la Banque Européenne d'Investissement. Ce poste est en progression de 55% par rapport à 2013 (5,1 M€).

Par ailleurs, le STIF a contractualisé en 2014 pour la première fois, une ligne de trésorerie auprès d'un établissement bancaire (la Banque Postale) d'un montant de

⁵et pour Paris, en année pleine suite à la mise en place des nouveaux rythmes scolaires dès la rentrée 2013

150 M€ afin d'optimiser la gestion de la dette à court terme. Le coût total en 2014 a été de 430,5 K€.

2.7. Le remboursement du VT aux entreprises éligibles et les frais de gestion des organismes collecteurs : 46,085 M€ (45,994 M€ votés, 100,2% réalisés)

9 999 999 € correspondent aux remboursements effectués par le STIF sur demande des entreprises au titre du personnel logé et du personnel transporté par les entreprises elles-mêmes et pour les entreprises situées en ville nouvelle ou au titre de l'indu.

Par ailleurs, le STIF reverse aux URSSAF et aux organismes collecteurs 1% du versement transport au titre de sa contribution aux frais de gestion, soit un montant de 36 084 822 €.

2.8. Les études : 14,276 M€ (15,860 M€ votés, 90 % réalisés)

Les crédits au titre des études ont été réalisés à hauteur de 90%, taux en nette amélioration par rapport à 2013 (78%), certaines échéances de paiement ayant été décalées sur l'exercice budgétaire 2014.

Les études en section de fonctionnement relèvent de deux catégories :

- les audits et les études générales amont pour un montant de 8 351 304 €. En 2014, ce poste reste stable;

- les études menées dans le cadre du contrat de projet et de contrats particuliers pour 5 925 261€⁶. Ces études correspondent essentiellement aux projets de schéma directeur du RER B, de celui du D, du Tzen 5 et du prolongement de la ligne 1. Ces études sont cofinancées suivant le cas par l'Etat, la Région et les Conseils Départementaux. Cependant, 20% du coût de ces études reste à la charge du STIF soit le poids de la TVA qui n'est actuellement pas pris en compte par les financeurs.

2.9. Les coûts de fonctionnement du STIF (hors amortissements): 49,604M€ (51,107 M€ votés, 97 % réalisés)

➤ Les frais de personnel : 23,588 M€ (23,723 M€ votés, 99 % réalisés)

Les frais de personnel ont été réalisés conformément aux prévisions. Les effectifs du STIF s'élèvent au 31 décembre 2014 à 367 postes budgétaires (cf. annexe personnel), aucune création de poste n'a été proposée en 2014. Un régime collectif de santé et de prévoyance dédié au personnel du STIF a été mis en place, conformément à la délibération n° 2014/062 du 5 mars 2014.

➤ Les dépenses de fonctionnement : 26,016 M€ (27,384 M€ votés, 95 % réalisés)

Le taux de réalisation des dépenses courantes est de 95% semblable à celui des années précédentes.

⁶ la baisse des crédits d'études CPER/CPRD en section de fonctionnement est cohérente avec le traitement budgétaire des projets T9, T10 et Ligne 15 Est. En effet, suite à la validation par le conseil d'administration de la phase AVP de ces derniers, les frais d'études ont été transférés en section d'investissement.

En revanche ce budget a progressé en 2014 du fait essentiellement :

- de la régularisation des loyers et autres frais du 1/10/2013 au 31/12/2014 dont le STIF est redevable pour son siège administratif, suite à l'arrêt rendu par la Cour d'appel de Paris en février 2014 sur le contentieux entre le STIF et son bailleur Swiss Life. Tout en donnant raison au STIF sur certains points en litige, la Cour a rétabli le bail en vigueur : le STIF a dû régler à son bailleur un montant de 6,613 M€, contre l'indemnité d'occupation annuelle de 2,4 M€ précédemment;
- de coûts liés à des contentieux et règlements de différends comme celui engagé devant l'ARAF contre Gare et Connexion et SNCF Réseau.

2.10. Provisions : 63,320 M€ (100% réalisés).

Ce montant correspond à quatre provisions constituées en 2014 au budget primitif et en DM3 à hauteur de :

- 50 M€ au titre des désaccords avec la SNCF relatifs à la facture prévisionnelle 2014 (traitement du CICE, modalités de calcul contractuelles du plafonnement de la contribution du STIF, réfaction pour offre non produite durant les grèves liées à la réforme ferroviaire) ;
- 7 M€ relatif au litige sur la prise en charge de la perte de recettes tarifaires induite par la décision de gratuité des transports en commun franciliens pour cause de pollution entre le 14 et le 17 mars 2014;
- 4 M€ au titre du transport scolaire, compétence déléguée au conseil départemental de l'Essonne. Le STIF est en attente des appels de fonds et des justificatifs à ce titre.
- 2,320 M€ relatif au remboursement du versement de transport perçu au titre des personnels logés et transportés de la SNCF.

2.11. Les amortissements : 118,221 M€ (119 M€ votés; 99,3% réalisés)

Il s'agit des amortissements des immobilisations pour un montant de 118 221 875 euros: la progression de 39% par rapport à 2013 met en lumière le rôle d'investisseur du STIF.

2.12. Les autres charges : 13,925 M€ (13,925 M€ votés, 100% réalisés)

Cette rubrique recouvre :

- d'une part des recettes exceptionnelles pour un montant de 13 675 000 € dont 12 843 555 € au titre du solde des sommes restant dues au titre des loyers antérieurs à 2013, charges et travaux d'aménagement au bailleur du STIF, suite à l'arrêt de la Cour d'appel de Paris du 25/02/2014 qui a rendu ses conclusions sur le contentieux entre le STIF et Swiss Life;
- et d'autre part, 250 000€ au titre du versement d'une subvention à l'Ecole Nationale des Ponts et chaussées pour favoriser la recherche en matière de modélisation et d'analyse économique de la mobilité des voyageurs en milieu urbain.

II. La réalisation des investissements 2014 : les dépenses ont augmenté de 38% par rapport à 2013

Depuis le 1^{er} janvier 2006, les dépenses d'investissement relatives au financement de l'amélioration de la qualité de service, du matériel roulant et de l'infrastructure des transports sont gérées en autorisation de programme (AP) et en crédit de paiement (CP). En effet, compte tenu des montants à financer, la gestion en AP/CP permet de mieux répartir les besoins de financement sur plusieurs exercices budgétaires. Si le vote de l'AP permet, lors de l'affectation, d'engager l'intégralité des crédits, en revanche ne sont inscrits au budget que les CP nécessaires à la couverture des dépenses prévisionnelles de l'exercice.

Au 31/12/ 2014, le cumul des AP engagées est de 4,252 Md€⁷ dont 60% au titre de la rénovation et l'acquisition du matériel roulant.

Les autorisations de programme votées en 2014 s'élèvent à 1,121 Mds€ contre 657 M€ en 2013.

624 961 406€ des crédits de paiement en gestion pluriannuelle ont été mandatés sur l'exercice 2014, en progression de 2,2% par rapport à l'exercice précédent.

Au delà de 2014, le STIF est engagé à hauteur d'environ 3,1 Mds€ au vu des projets d'ores et déjà décidés.

	Crédits ouverts en 2014	Réalisation au 31/12/2014	%
Matériel roulant ferré	347 500 000	376 631 839	108%
Matériel roulant bus et tw	110 700 000	72 649 303	66%
Maitrise d'ouvrage	62 054 298	52 828 782	85%
Investissements qualité de service	112 700 000	122 851 482	109%
Logiciels, matériels, mobiliers, acquisitions	27 688 390	6 910 206	25%
Compte de tiers	11 000 000	1 726 621	16%
Remboursement du capital	5 400 000	5 346 121	99%
Régularisation de TVA	3 000 000		178%
Reprise amortissements (mvt d'ordre)	114 900 000	114 584 191	100%
Report N-1 (mvt d'ordre)	332 007 131	332 007 131	100%
Total dépenses d'investissement	1 126 949 819	1 085 535 676	96%
<i>Total dépenses réelles d'investissement</i>	<i>680 042 688</i>	<i>640 387 744</i>	<i>94%</i>

⁷ soit 72% des AP votées (5,899 Mds€) : les AP non encore engagées au 31/12/2014 relèvent pour l'essentiel de projets d'infrastructure dont les travaux débutent donc seul le coût de la phase est engagé (T4, T7, Tram express Sud), de certaines conventions de financement de matériel roulant validées au Conseil de décembre 2014 mais non encore signées au 31/12/2014 (Régio2N, 6 Z2N Nord Pas de Calais), et des AP de programme regroupant plusieurs projets d'amélioration de la QS qui sont progressivement engagés à signature des conventions de financement.

1. Les dépenses d'investissements : 1 085,535 M€ (1 126, 859 M€ votés ; 96% réalisés)

1.1 Les crédits gérés en AP/CP : 624,961 M€ de CP en 2014.

Le mandatement 2014 des dossiers liés aux investissements gérés en AP/CP s'élèvent à 624 961 407 € de CP (97% des prévisions votées par le conseil du STIF) dont :

- 376,632 M€ au titre de la rénovation et l'acquisition des matériels roulants ferrés;
- 72,649 M€ pour le matériel roulant bus/Tramway;
- 122,851 M€ au titre des investissements améliorant la qualité de service;
- 49,526 M€ au titre des opérations sous maîtrise d'ouvrage STIF, contre 32,515 M€ en 2013;
- et 3,303 M€ de subventions versées sur des projets d'infrastructures⁸.

Le financement de ces projets est décrit en page suivante dans le volet recettes.

Le tableau ci-dessous détaille le montant des crédits en AP votés et engagés, puis mandatés (CP) sur les années antérieures et sur l'exercice 2014.

⁸ RER B Nord+, automatisation de la ligne 4 pour l'essentiel

Référence programme	Intitulé AP	Montant autorisations de programme		Montant des crédits de paiement			
		Rappel : AP votées	Cumul engagé au 31/12/2014	Crédits de paiement antérieurs (réalisations cumulées au 31/12/2013)	Crédits de paiement ouverts	Réalisations au 31/12/2014	Restes à financer (au delà de 2014)
		(1)	(2)	(3)		(4)	(5)=(1-(3+4))
Dépenses		5 899 148 584,16	4 252 216 987,23	2 192 018 097,25	642 929 297,00	624 961 406,92	3 100 774 534,60
2 Infrastructures	1 Tram Express Nord	33 215 312,00	21 738 015,00	1 201 848,72	860 000,00	485 901,71	31 527 561,57
2 Infrastructures	2 Ligne Orange	23 920 000,00	1 191 431,86	6 487 093,72	6 400 000,00	4 818 055,18	12 614 851,10
2 Infrastructures	3 AP Etudes infrastructures	10 208 261,00	750 000,00	9 493 195,59		103 917,29	611 148,12
2 Infrastructures	3 Automatisation Ligne 4	100 000 000,00	100 000 000,00		500 000,00	530 000,00	99 470 000,00
2 Infrastructures	3 TSCP Massy Saclay	89 049 403,00	76 529 709,43	5 244 202,62	26 274 999,00	24 257 396,56	59 547 803,82
2 Infrastructures	4 T7	235 538 878,00	24 537 646,87	15 692 109,05	5 870 000,00	2 535 832,75	217 310 936,20
2 Infrastructures	4 Tram Express Ouest phase 1	7 500 000,00	5 772 028,01	25 000,00	1 175 000,00	1 537 805,73	5 937 194,27
2 Infrastructures	4 Tram Expresse Sud	254 000 000,00	23 542 154,09	5 331 473,11	15 050 000,00	4 954 667,69	243 713 859,20
2 Infrastructures	5 RER B Quais Signalisation	100 398 000,00	100 398 000,00	90 606 435,37	1 849,00		9 791 564,63
2 Infrastructures	5 T4	182 136 000,00	25 322 295,97	5 050 645,99	5 000 000,00	5 961 357,45	171 123 996,56
2 Infrastructures	5 T9	11 000 000,00	10 999 999,97		1 610 000,00	3 828 339,57	7 171 660,43
2 Infrastructures	6 L 13 Façades de quai	19 450 000,00	17 950 000,00	17 247 810,88			2 202 189,12
2 Infrastructures	6 T10 Antony- Clamart	10 455 100,00	4 898 585,06	1 506 353,30	1 700 000,00	1 632 756,18	7 315 990,52
2 Infrastructures	7 RER B Mitry Claye	34 630 000,00	31 630 000,00	27 602 831,63	2 187 449,00	2 182 751,87	4 844 416,50
3 Matériel roulant ferré	1 Antienrayeurs Z2N	26 320 000,00	17 320 000,00	7 968 891,66	3 000 000,00	6 373 009,87	11 978 098,47
3 Matériel roulant ferré	1 MP05 L14 Extension Mairie de Saint Ouen	153 500 000,00	153 500 000,00	60 639 569,41	60 000 000,00	44 356 982,36	48 503 448,23
3 Matériel roulant ferré	1 Regio 2N	300 000 000,00					300 000 000,00
3 Matériel roulant ferré	1 Transformation 6 Z2N CRNPC	8 250 000,00					8 250 000,00
3 Matériel roulant ferré	2 MF01 Ligne 9	184 300 000,00	184 300 000,00	71 601 685,03	55 000 000,00	51 485 501,26	61 212 813,71
3 Matériel roulant ferré	2 MR Tram express	99 800 000,00	88 030 000,00			10 103 298,19	89 696 701,81
3 Matériel roulant ferré	8 Francilien	1 247 000 000,00	1 152 451 485,00	708 321 336,88	100 000 000,00	118 547 183,35	420 131 479,77
3 Matériel roulant ferré	9 MI09	727 060 000,00	727 060 000,00	390 201 296,06	95 000 000,00	91 434 027,08	245 424 676,86
3 Matériel roulant ferré	10 MI79	165 890 000,00	165 793 000,00	110 187 178,74	25 000 000,00	38 636 966,59	17 065 854,67
3 Matériel roulant ferré	11 MP05	27 430 000,00	26 430 000,00	25 768 922,22	1 500 000,00	309 274,09	1 351 803,69
3 Matériel roulant ferré	12 Z2N	51 371 000,00	51 371 000,00	12 052 797,04	8 000 000,00	15 385 596,02	23 932 606,94
4 MRbus, acquisition tramway et dépôt	1 Acquisition dépôt bus	10 000 000,00	20 030,40		3 200 000,00		10 000 000,00
4 MRbus, acquisition tramway et dépôt	1 Matériel Roulant bus RATP	325 000 000,00	191 041 898,00	109 377 003,13	77 200 000,00	48 472 376,21	167 150 620,66
4 MRbus, acquisition tramway et dépôt	2 Acquisition tramways	26 050 000,00	16 050 000,00	1 000 000,00	3 300 000,00	875 000,00	24 175 000,00
4 MRbus, acquisition tramway et dépôt	14 Matériel roulant bus CT2	297 295 926,56	126 239 209,12	114 369 955,12	20 900 000,00	23 301 927,60	159 624 043,84
5 Investissements qualité de service	1 Investissement Billettique-Vente	7 500 000,00	3 765 432,58	919 215,50	6 500 000,00	861 054,33	5 719 730,17
5 Investissements qualité de service	15 Intermodalité	205 008 443,00	148 027 115,89	83 057 753,15	12 700 000,00	11 812 892,65	110 137 797,20
5 Investissements qualité de service	16 Accessibilité PMR	146 343 076,00	104 919 203,05	71 364 437,97	26 600 000,00	13 664 284,23	61 314 353,80
5 Investissements qualité de service	17 Information Voyageurs	186 648 985,00	162 838 291,83	59 490 432,86	15 000 000,00	23 288 777,48	122 475 229,27
5 Investissements qualité de service	18 Optimisation des infrastructures	170 708 747,00	107 386 495,50	84 400 764,91	11 200 000,00	16 686 306,25	69 621 675,84
5 Investissements qualité de service	19 Plan Impact	57 644 000,00	57 644 000,00	7 473 132,53	10 700 000,00	7 799 357,89	42 371 509,58
5 Investissements qualité de service	20 Sécurité	89 898 514,00	53 872 445,00	50 396 187,83	11 500 000,00	9 070 251,23	30 432 074,94
5 Investissements qualité de service	22 Vaires	1 080 514,60	1 080 514,60	836 763,23			243 751,37
5 Investissements qualité de service	23 SDA	273 548 424,00	267 817 000,00	37 101 774,00	30 000 000,00	39 668 558,26	196 778 091,74

1.2 Les grands programmes d'investissements du STIF

En M€	2014	Cumul réalisé au 31/12/2011	Réalisé 2012	Réalisé 2013	Réalisé 2014	Cumul réalisé à fin 2014	Reste à financer au-delà de 2014
Projets subventionnés par le STIF	4 139,164	1 166,009	443,030	586,813	575,435	2 771,288	1 367,877
Matériel roulant ferré	2 606,255	747,319	273,411	366,011	376,632	1 763,374	842,882
Investissements qualité de service	911,864	220,323	76,28	97,11	122,851	516,579	395,285
MRbus, acquisition tramway et	333,351	58,67	69,63	86,44	72,649	297,396	35,95
Développement des réseaux	287,693	189,691	83,70	27,24	3,303	193,938	93,75
Projets sous maîtrise d'ouvrage STIF	813,599	1,149	25,712	33,536	49,526	89,923	723,676
Total des programmes d'investissement	4 952,763	1 167,158	448,742	620,349	624,961	2 861,211	2 091,553

Les investissements réalisés par le STIF (subventions versées ou projets sous maîtrise d'ouvrage STIF) entre 2012 et 2014 sont passés de 448,742 M€ de CP en 2012 à 624,961 M€ à fin 2014 pour atteindre un cumul total de 2 861,211 M€. L'analyse rétrospective démontre le fort engagement du STIF dans le financement de ces projets, montants en croissance de 39% entre 2012 et 2014.

Pour mémoire, le STIF finance 100% de l'acquisition et de la rénovation de tous les matériels roulants nécessaires à l'exploitation des transports en commun franciliens (bus, tramway, métro, RER, train) et ce selon deux façons :

- indirectement, via le versement d'une contribution (dite C2) aux transporteurs dans le cadre des contrats d'exploitation, destinée à couvrir les amortissements et frais financiers induits par le financement de ces matériels;
- directement, via le versement d'une subvention d'investissement aux opérateurs : ce sont ces subventions qui sont retracées dans les comptes du STIF. Le STIF porte alors la dette, contrairement au financement indirect.

a) Les acomptes versés au titre du matériel roulant ferré

Matériel roulant ferré					
En M€	Cumul AP engagé à fin 2014	Cumul réalisé au 31/12/2013	Réalisé 2014	Cumul réalisé au 31/12/2014	Reste à financer au-delà de 2014
Francilien	1 247,000	708,321	118,547	826,868	420,132
MF01 Ligne 9	184,300	71,605	51,486	123,091	61,209
MI09	672,511	390,200	91,434	481,634	190,877
MI79	165,793	110,186	38,636	148,822	16,971
MP05	26,430	25,768	0,313	26,081	0,349
MP05 L14 MSO	153,500	60,640	44,354	104,994	48,506
MR Tram express	88,030	0,000	10,103	10,103	77,927
Z2N	51,371	12,052	15,386	27,438	23,933
Antienrayeurs Z2N	17,320	7,968	6,373	14,341	2,979
Total du programme MRF	2 606,255	1 386,740	376,632	1 763,374	842,882

Les conventions de matériels roulant ferrés représentent près de 65% des subventions versées par le STIF à fin 2014 (1,763Mds sur 2,771 Mds de subventions allouées tous programmes confondus). Les programmes Francilien et MI09 sont les plus consommateurs de crédits à ce jour. Ont été livrées fin 2014, 113 rames longues et 35 rames courtes Franciliens, 82 rames MI09 pour le RER A, 32 rames MF01 pour la ligne 9 et 58 rames MI79 ont été rénovées.

b) Les subventions versées au titre du matériel roulant bus

Matériel roulant bus				
En M€	Cumul réalisé au 31/12/2013	Réalisé 2014	Cumul réalisé au 31/12/2014	Reste à financer au-delà de 2014
Matériel roulant bus CT2	114,750	23,302	138,052	114,750
Matériel Roulant bus RATP	109,00	48,472	157,47	33,572
Total du programme MRB		71,774	295,522	148,323

A ce jour, 11% des acomptes versés par le STIF viennent concourir au renouvellement ou à l'acquisition de matériel pour les transports en mode bus. Les subventions versées pour l'acquisition des bus par la RATP ont diminué en 2014 par rapport en 2013, suite à un retard de livraison de bus RATP qui entraîne un décalage de crédits de paiement sur l'exercice 2015 (le budget 2015 bus RATP passe de 48,4 M€ à 131,5 M€).

La tendance est assez stable depuis 2012 concernant les demandes des opérateurs privés affiliés à OPTILE avec une moyenne de dossiers subventionnés par le STIF de 26 M€/an.

Depuis 2012, le STIF a commandé auprès de la RATP 1 426 bus commandés dont 732 bus livrés à ce jour. Le STIF a d'ores et déjà subventionné la RATP à hauteur de 158M€ à ce titre. Sur la même période, le STIF a financé directement auprès des opérateurs privés, 1 291 bus et cars mis en circulation (dont 976 en renouvellement et 315 pour répondre aux besoins de matériel induits par l'offre nouvelle décidée par le STIF).

Enfin, 875K€ ont été mandatés afin d'acquérir 6 rames au titre de la convention de financement du tramway T2.

c) L'intervention financière du STIF au titre de la qualité de service de nos transports

Les politiques de qualité de service					
En M€	Cumul AP engagé à fin 2014	Cumul réalisé au 31/12/2013	Réalisé 2014	Cumul réalisé au 31/12/2014	Reste à financer au-delà de 2014
Accessibilité PMR	104,919	71,364	13,664	85,029	19,890
Information Voyageurs	162,838	59,015	23,289	82,303	80,535
Intermodalité	148,027	83,058	11,813	94,871	53,156
Optimisation des infrastructures	107,386	84,401	16,686	101,087	6,299
SDA	267,817	37,102	39,669	76,770	191,047
Sécurité	59,467	50,396	9,070	59,466	0,000
19 Plan Impaqt	57,644	7,473	7,799	15,272	42,372
1 Investissement Billettique-Vente	3,765	0,919	0,861	1,780	1,985
Total du programme QS	911,864	393,728	122,851	516,579	395,285

En 2014, le STIF a financé des projets d'amélioration de la qualité de service à hauteur de 122,851 M€ dont notamment le schéma directeur d'accessibilité (39,669 M€) et l'information voyageurs (23,289 M€) deux politiques en forte hausse depuis 2013.

d) La montée en charge des dépenses sous maîtrise d'ouvrage STIF

Les projets sous maîtrise d'ouvrage STIF					
En M€	AP votées par le conseil au	Cumul réalisé au 31/12/2013	Réalisé 2014	Cumul réalisé au 31/12/2014	Reste à financer au-delà de 2014
Ligne Orange	23,920	6,503	4,818	11,321	12,599
T10 Antony- Clamart	10,455	1,511	1,633	3,144	7,311
T4	182,136	5,177	5,961	11,138	170,998
T7 (gare routière+phase 2)	235,539	16,288	2,536	18,824	216,715
T9	11,000	0,000	3,828	3,828	7,172
Tram Express Ouest phase 1 (TGO)	7,500	0,025	1,538	1,563	5,937
Tram Express Sud (TTME)	254,000	5,404	4,955	10,358	243,642
TSCP Massy Saclay	89,049	5,490	24,257	29,747	59,302
Total projets sous MOA STIF	813,599	40,398	49,526	89,924	723,676

Au-delà de son statut d'autorité organisatrice, le STIF a assuré la maîtrise d'ouvrage de certains projets de transport : dès 2010 avec la gare routière du T7 (avec une montée en charge significative des travaux en 2013) et surtout à partir de 2012 avec une gestion en direct des Tramways T4/T10/T9, de la Ligne 15 Est jusqu'à son transfert à la SGP en 2014, du tram express Sud et le TSCP Massy Saclay pour lesquels les premiers travaux ont débuté en 2014.

Ces dépenses conventionnelles sont cofinancées suivant le cas par l'Etat, la Région et les conseils départementaux : l'impact budgétaire pour le STIF est limité aux écarts entre les décaissements et la perception des recettes des financeurs des projets.

1.3 Les autres dépenses non pluriannuelles : 460,574 M€ (votés 493,996€ réalisés)

Elles se répartissent en :

- 114,584 M€ d'écritures comptables relatives aux amortissements, à la reprise des subventions d'investissement perçues et la neutralisation des amortissements ;
- 332,007 M€ au titre du résultat cumulé de la section d'investissement 2013;
- 5,346 M€ de remboursement du capital de la dette;
- 6,910 M€ de logiciels, marques, installations, matériels et mobiliers et autres;
- 1,726 M€ au titre des investissements de sécurité gérés pour le compte de la Région Ile-de-France.

1.4 Les restes à réaliser de l'investissement 2014 : 1,941 M€ à financer en DM2 du BP 2015

Constitués uniquement des engagements pris par le STIF en dépenses d'investissement, ils s'élèvent à 1 941 710 € et sont constitués par:

- 1 930 963 € de dépenses au titre des logiciels;
- 6 988 € de matériel informatique;
- 3 758 € installations et agencements divers.

1.5 Les autres dépenses non pluriannuelles : 460,574 M€ (votés 493,996M€ réalisés)

Elles se répartissent en :

- 114,584 M€ d'écritures comptables relatives aux amortissements, à la reprise des subventions d'investissement perçues et la neutralisation des amortissements. ;
- 332,007 M€ au titre du résultat cumulé de la section d'investissement 2013 négatif;
- 5,346 M€ de remboursement du capital de la dette;
- 6,910 M€ de logiciels, marques, installations, matériels et mobiliers et autres;
- 1,726 M€ au titre des investissements de sécurité gérés pour le compte de la Région Ile-de-France.

1.6 Les restes à réaliser de l'investissement 2014 : 1,941 M€ à financer en DM2 du BP 2015

Constitués uniquement des engagements pris par le STIF en dépenses d'investissement, ils s'élèvent à 1 941 710 € et sont constitués par:

- 1 930 963 € de dépenses au titre des logiciels;
- 6 988 € de matériel informatique;
- 3 758 € installations et agencements divers.

2. Les recettes d'investissement : 462,680 M€ (497,564 M€ votés, 93% réalisés) Les recettes réelles d'investissement ont été exécutées à hauteur de 93% en 2014: les investissements sont principalement financés par le produit des amendes, l'acompte relatif à la convention AFITF, l'emprunt et l'autofinancement.

exercice 2014	Recettes prévues	recettes titrées
Emprunts	290 264 633	270 000 000
Produits des amendes	125 000 000	126 466 300
AFITF	39 000 000	39 000 000
Autres subventions	32 000 000	25 390 633
Compte de tiers[1]	11 000 000	1 433 170
Dotation, fonds divers et réserves	300 000	388 889
Immobilisations	24 000 000	2 943 156
Amortissement des immobilisations	119 000 000	118 221 875
Virement de la section de fonctionnement	152 934 665	
Excédents de fonctionnement N-1	333 450 521	333 450 521
Autres		1 683
Total recettes d'investissements	1 126 949 819	917 296 227
Total recettes réelles d'investissements	497 564 633	462 680 675

2.1 Le produit des amendes : 126,466 M€ (125 M€ votés, 101% réalisés) En application des dispositions du décret n°94-336 du 10 mai 1994, le STIF perçoit 50% du produit des amendes de circulation collectées en Ile-de-France. Ce produit doit être utilisé pour le financement des opérations définies aux articles R 2334-12 et R 4414-2 du code des collectivités territoriales, soit des opérations d'aménagement et d'équipement concourant notamment à l'amélioration de la sécurité, l'accueil des voyageurs, l'accès aux réseaux et au financement du matériel roulant.

Le produit des amendes encaissé en 2014 s'est élevé à 124 978 095 €, en progression de près de 12 M€ par rapport à 2013 : le produit 2013 avait fait l'objet de différents prélèvements opérés en loi de finances 2013, au profit notamment des collectivités ayant souscrit des emprunts toxiques.

S'ajoute à ce montant encaissé, 1,488 M€ de reversements de trop perçu de collectivités bénéficiaires de subventions du STIF, au vu de l'achèvement d'opérations d'investissement.

2.2 La convention AFITF : 39 M€ (39 M€ votés, 100% réalisés)

La convention signée avec l'Agence de Financement des Infrastructures de Transport de France le 5 décembre 2007 pour un montant de 400 M€ a permis d'encaisser l'acompte annuel prévu de 39 M€ ; il est intégralement reversé à la SNCF dans le cadre des appels de fond Francilien.

Le STIF a perçu en cumulé 361 M€, dédiés au financement de la rénovation et acquisition du matériel roulant de la SNCF.

2.3 **L'emprunt : 270 M€ (290M€ votés, 93% réalisés)**

Depuis 2012, le STIF est obligé d'emprunter pour financer ses investissements, ses propres ressources n'étant pas suffisantes à absorber la dynamique des projets.

Le STIF a levé trois emprunts à hauteur de 270 M€ en 2014 selon les modalités ci-dessous, dont 170 M€ auprès de la Banque européenne d'investissement dans le cadre de son contrat pluriannuel de 600 M€ afin de financer l'acquisition du Francilien et 100 M€ auprès de banques commerciales.

SITUATION DE LA DETTE AU 31/12/2014									
Année d'encaissement	Objet de la dette	Organisme prêteur	Durée en années	TEG	Date de la 1 ^{ère} année de remboursement		Dettes en capital à l'origine en €	Dettes en capital au 31/12/2014 en €	Classification selon la double échelle de cotation des risques
					de l'intérêt	du capital			
EMPRUNTS DE MOINS DE 30 ANS									
2014	Financement MR Bus	CFF	8,00	1,270%	15/12/2015	15/12/2015	70 000 000	70 000 000	1 - A
2014	Financement MR Bus	CE IdF	8,00	1,290%	25/12/2015	25/12/2015	30 000 000	30 000 000	1 - A
EMPRUNTS D'AU MOINS 30 ANS									
2012	Financement du Francilien	BEI	30,00	3,008%	14/12/2013	14/12/2013	170 000 000	162 755 364	1 - A
2013	Financement du Francilien	BEI	30,00	3,042%	15/12/2014	15/12/2014	80 000 000	78 329 868	1 - A
2014	Financement du Francilien	BEI	30,00	1,836%	23/12/2015	23/12/2015	170 000 000	170 000 000	1 - A
Total							520 000 000	511 085 232	

Au 31 décembre 2014, l'encours de la dette s'élevait à 511 085 232 €. La totalité des encours des emprunts est adossée à des taux fixes simples d'où une classification selon la double échelle de cotation "charte Gissler"⁹ des risques au niveau le plus faible.

Pour assurer le financement des futurs projets à compter de 2015, le STIF dispose à ce jour, des contrats d'emprunt d'un montant 334 M€ auprès de la :

- BEI avec un reliquat de 180M€ pour le Francilien (600 M€ moins les 420 M€ déjà emprunté) ;
- CDC avec un montant de 130 M€ pour le SDA ;
- BEI pour 24 M€ au profit du matériel roulant de l'extension du T3 à Porte d'Asnières.

De nouvelles démarches sont en cours pour trouver les financements complémentaires.

2.4 **Les subventions d'investissement: 25,390 M€ (32 M€ votés, 79% réalisés)**

Les subventions d'investissement viennent financer les projets sous maîtrise d'ouvrage STIF, pour lesquels le STIF bénéficie de subventions de l'Etat et des collectivités franciliennes.

⁹ « Charte de bonne conduite », signée en décembre 2009 entre les établissements bancaires et les collectivités locales, afin d'améliorer l'information des élus et des citoyens sur la qualité de la dette des collectivités. Elle classe les emprunts sur une échelle de risques qui combine à la fois les indices et la structure des prêts.

2.5 L'affectation du résultat 2013 : 333,450 M€

Lors de la décision modificative n°2 au budget 2014 et conformément à la décision d'affectation du résultat de l'exercice 2013, le résultat de fonctionnement excédentaire 2013 a été affecté à hauteur de 333 450 521 € à la section d'investissement afin de couvrir le besoin de la section d'investissement.

2.6 Les autres recettes : 122,985 M€

Elles intègrent principalement :

- Les amortissements des immobilisations à hauteur de 118 221 875 € (recette d'investissement égale à la dépense de fonctionnement, Cf. I 2.11) ;
- 1 433 170 € de recettes au titre des investissements de sécurité gérés pour le compte de la Région Ile-de-France (gérées en compte de tiers) ;
- 388 889 € relatif au FCTVA.

III. Résultat de l'exercice et ratios financiers

Le résultat de la section d'investissement 2014 est de -168,239 M€, augmenté des restes à réaliser de 1,941 M€, soit un besoin net cumulé de 170,181 M€ qui sera financé par l'affectation du résultat de fonctionnement cumulé 2014 de 188,921 M€.

Après couverture du besoin de financement de la section d'investissement de 170,181 M€, le compte financier se clôture sur un excédent de 18,740 M€ qu'il est proposé d'affecter à la section d'investissement compte tenu des perspectives de dépenses d'investissements complémentaires (cf rapport 2015/174 - affectation du résultat 2014).

Exercice 2014	Section de fonctionnement	Section d'investissement	Résultat net
Recettes de l'exercice	5 516 303 078,02	917 296 226,96	
Dépenses de l'exercice	5 340 527 843,88	753 528 544,19	
Résultat propre 2014	175 775 234,14	163 767 682,77	339 542 916,91
Reste à réaliser 2014		-1 941 710,76	-1 941 710,76
Report à nouveau 2013 *	13 146 295,61	-332 007 131,06	-345 153 426,67
Solde de financement	188 921 529,75	-170 181 159,05	18 740 370,70

* Il s'agit de l'affectation du résultat 2013 inscrit en DM2 2014

Le tableau ci-dessous reprend les principaux ratios financiers 2012-2014 du STIF, avec notamment un taux d'autofinancement de 36% en 2014. Le taux d'autofinancement 2013 de 52% était important du fait du versement de l'indemnité exceptionnelle de 200 M€ de la RATP.

en M€	2012	2013	2014
Recettes réelles de fonctionnement (RRF)	4 912	5 350	5 390
Dépenses réelles de fonctionnement sans frais financiers et charges exceptionnelles (DRF1)	4 788	5 007	5 137
frais financier	0,2	5	8
charges exceptionnelles	0,4	13	14
Dépenses réelles de fonctionnement avec frais financiers et charges exceptionnelles (DRF2)	4 789	5 025	5 159
Recettes réelles d'investissement (RRI)	358	284	463
Dépenses réelles d'investissement (DRI)	445	620	639
Encours de la dette au 31/12 (en M EUR)	170	246	511
Remboursement du capital de la dette	0	4	5
Epargne de gestion (RRF-DRF1)	124	343	253
Epargne brute (RRF - DRF2)	123	325	231
Epargne nette (épargne brute - remboursement du capital de la dette)	123	322	225
taux d'épargne brute (épargne bte/RRF)	3%	6%	4%
taux d'épargne nette (épargne nette/RRF)	3%	6%	4%
Taux d'autofinancement des investissements (épargne brute/DRI)	28%	52%	36%
Capacité de désendettement (dette / épargne brute)	1,4	0,8	2,2

Définition des ratios :

- Epargne brute: ressources disponibles pour financer l'investissement ou rembourser la dette. Il s'agit de la part des recettes de fonctionnement qui ne sont pas absorbées par les dépenses récurrentes de fonctionnement;
- Taux d'épargne brute : ce ratio indique la part des recettes de fonctionnement qui peuvent être consacrées pour investir ou rembourser la dette.
- Epargne nette: ressources disponibles pour financer les investissements après remboursement annuel du capital de la dette;
- Taux d'autofinancement des investissements : ce ratio détermine à quelle hauteur le STIF est capable de financer ses dépenses d'investissement sans recours à l'emprunt;
- La capacité de désendettement: ce ratio est un indicateur de solvabilité. Ce ratio indique le nombre d'années qu'il serait nécessaire à la collectivité pour rembourser l'intégralité de son encours de dette, en supposant qu'elle y consacre toutes ses ressources disponibles.

VOLET COMPTABLE

I. Le compte de résultat

Le compte de résultat fait ressortir un résultat comptable égal à 175 775 234,14 €, en diminution de 51 %. Néanmoins, le résultat de l'exercice 2013 (soit 346 M€) intégrait un produit exceptionnel de 200 M€ versé par la RATP.

Le total des produits de l'exercice 2014 s'élève à 5 516 153 658,23 €, soit un montant équivalent à celui de l'an dernier (5 518 009 393,23 €).

Le total des charges rattachées à l'exercice est de 5 340 378 424,09 €. Ce montant intègre les atténuations de charges (comptes 6419, 6459 et 6479 pour un total de 149 419,79 €). Les charges sont globalement en progression de 4 % (+169 M€).

1/ Le résultat courant non financier

Le résultat courant non financier, qui est égal à la différence entre les produits courants et les charges courantes non financiers, se réduit de 20 M€, passant de +41 M€ en 2013 à +21 M€ en 2014 (- 49 %).

Les produits courants non financiers (5,276 Md€) sont, par ordre d'importance le versement transport (3,6 Md€, en augmentation de 186 M€), les contributions statutaires (1,2 Md€, en augmentation de 24 M€) et la dotation générale de décentralisation versée par l'Etat en compensation du transfert du transport scolaire depuis la loi du 13/8/2004 (128 M€). La redevance sillon est intégralement reversée à RFF (le produit est strictement égal à la charge, soit 155 M€).

Les principales charges courantes non financières (5,255 Md€) sont les contributions contractuelles versées à la RATP (2,082 Md€, + 88 M€), à la SNCF (1,882 Md€, + 58 M€) et aux autres transporteurs (682 M€, + 40 M€) ainsi que les transports scolaires (133 M€, -10 M€).

2/ Le résultat courant financier

Ce résultat passe de -5,2 M€ en 2013 à -8,3 M€ en 2014, du fait de la charge croissante de la dette et du recours, dans le courant de l'année, à une ligne de trésorerie. Aucun produit financier n'a été perçu.

3/ Le résultat exceptionnel

Le résultat exceptionnel s'élève à 163 M€, en baisse de 147 M€.

Les charges exceptionnelles (76,995 M€) sont constituées :

- du versement, sur décision de justice, du solde des sommes dues au titre des loyers et charges pour la période comprise entre le 1^{er} avril 2009 et le 1^{er} octobre 2013 (13,6 M€)
- De la dotation aux provisions pour charges exceptionnelles détaillée infra (63,32 M€).

Les produits exceptionnels (239,938 M€) comprennent :

- le reversement, par la SNCF, de 23 M€ de trop perçu dans le cadre de l'exécution du contrat conclu avec le STIF pour le service public de transport collectif de voyageurs (pour solde de l'année 2013) ;
- des produits à recevoir à hauteur de 70 M€ : 45 M€ au titre de la régularisation opérée sur le versement de transport consécutive à la centralisation du versement de transport par l'ACOSS à compter du 1^{er} juillet (décision budgétaire modificative n°3/2014) ; 20 M€ de reversement attendu de la SNCF pour le trop-perçu dans le cadre du contrat, pour solde de l'année 2014 ; 5 M€ de reversements attendus des entreprises de transport assurant l'exploitation du service public de transport collectif de voyageurs dans le cadre des contrats de type 2 (CT2) conclus avec le STIF (pour solde de l'année 2013);
- la neutralisation des amortissements pour 49 M€;
- la quote-part des subventions d'investissement virée au compte de résultat (65,584 M€);
- la reprise de la provision qui avait été constituée au titre des loyers et charges précités (11,923 M€).

4/ La capacité d'autofinancement

Le compte de résultat permet d'apprécier la capacité d'autofinancement (CAF), qui est égale aux produits encaissables moins les charges décaissables.

La CAF se définit ainsi comme un surplus financier potentiel qui sera obtenu à terme lorsque toutes les opérations encaissables et décaissables auront été dénouées en trésorerie. Elle mesure la capacité du STIF à financer sur ses propres ressources les besoins financiers liés à son existence, tels que les investissements ou les remboursements de dettes.

En 2014 elle a diminué de 31 % du fait d'une progression des charges décaissables (+147 M€) plus rapide que celle des produits encaissables (+41 M€).

CAF			
<i>POSTES</i>	EXERCICE 2014	EXERCICE 2013	EXERCICE 2012
<i>PRODUITS ENCAISSABLES</i>			
Subventions et participations (comptes 747)	1 508 490 113,42	1 493 556 484,09	1 457 824 452,08
Autres produits (comptes 75)	3 767 726 036,22	3 638 157 582,37	3 446 366 433,07
Autres opérations (comptes 771+7718)	113 423 303,75	16 705 267,29	3 976 659,53
Autres opérations (compte 7788)	2 500,00	200 180 007,00	
TOTAL I	5 389 641 953,39	5 348 599 340,75	4 908 197 871,06
<i>CHARGES DECAISSABLES</i>			
Achats et charges externes (comptes 60+61+62)	40 367 215,52	35 763 757,02	44 055 847,83
Impôts et taxes (comptes 63)	68 876 806,97	66 982 085,14	64 102 843,91
Traitements et salaires (comptes 641+648)	16 566 072,91	16 483 778,01	14 710 657,41
Charges sociales (comptes 645+647)	6 317 678,77	6 102 956,93	5 986 476,71
Participations et interventions (comptes 65)	5 004 770 830,47	4 881 648 982,15	4 659 196 283,78
Intérêts (6611)	8 262 944,12	5 221 946,13	238 167,67
Autres opérations (compte 6711)	13 611 203,85	30 381,91	428 698,80
TOTAL II	5 158 772 752,61	5 012 233 887,29	4 788 718 976,11
CAF (I-II)	230 869 200,78	336 365 453,46	119 478 894,95

La capacité d'autofinancement nette est égale à la CAF diminuée du remboursement en capital de la dette. La CAF nette représente donc l'autofinancement du STIF. Elle se situe en 2014 à mi-chemin entre le niveau atteint en 2013 et celui observé en 2012.

CAF NETTE			
	EXERCICE 2014	EXERCICE 2013	EXERCICE 2012
CAF brute	230 869 200,78	336 365 453,46	119 478 894,95
Remboursement du capital de la dette	5 346 121,15	3 568 645,55	-
CAF NETTE	225 523 079,63	332 796 807,91	119 478 894,95

5/ Les ratios de structure

Quatre ratios permettent traditionnellement d'évaluer la structure du compte de résultat :

1/ Le coefficient d'autofinancement courant (CAC)

Ce ratio permet d'apprécier le niveau de la CAF nette. Lorsqu'il est supérieur à 1 il traduit une insuffisance de CAF : pour 2014 ce ratio s'en rapproche, passant de 0,938 à 0,958 :

$$\text{CAC} = \frac{\text{charges de fonctionnement CAF} + \text{remboursement de la dette}}{\text{produits de fonctionnement CAF}} = 0,958$$

2/ Le ratio de rigidité des charges structurelles (RIGID) :

Ce ratio rapporte les charges incompressibles aux produits courants. Il est particulièrement élevé :

$$\text{RIGID} = \frac{\text{charges de personnel + contingents et participations} + \text{charges d'intérêts}}{\text{produits de fonctionnement CAF}} = 0,904$$

90 % des charges courantes peuvent être considérées comme difficilement compressibles car relevant des contributions contractuelles versées aux transporteurs publics ou privés.

3/ Les ratios d'endettement

L'endettement rapporté aux produits de fonctionnement courant se situe à un niveau qui n'est pas significatif :

$$\text{END} = \frac{\text{encours total de la dette}}{\text{produits de fonctionnement CAF}} = 0,09$$

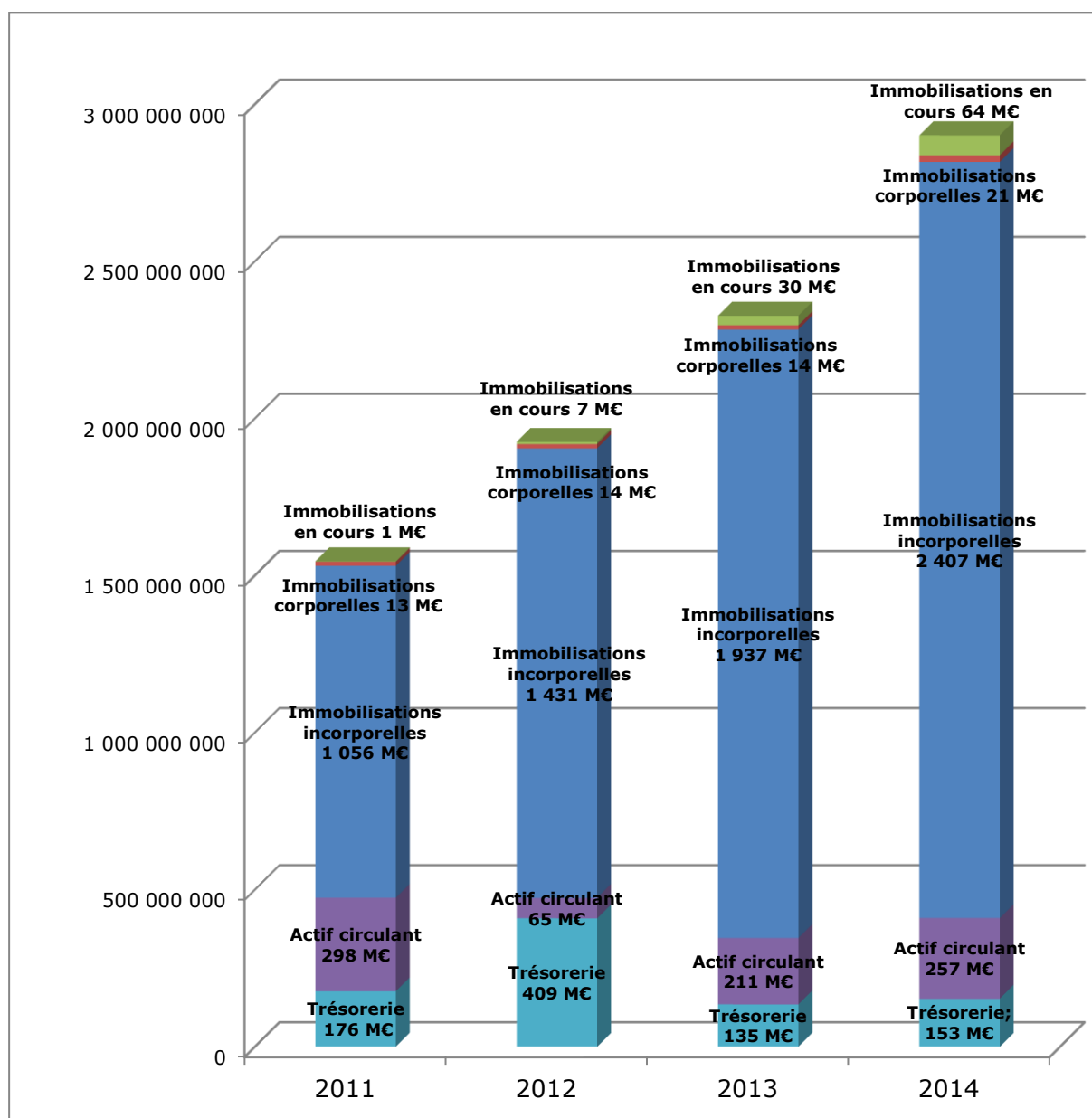
Lorsqu'il est rapporté à la CAF, l'endettement traduit le nombre d'années de CAF nécessaire pour couvrir le remboursement de la dette. Fin 2014, un peu plus de 2 années de CAF est nécessaire :

$$\text{END} = \frac{\text{encours total de la dette}}{\text{CAF}} = 2,21$$

II. Le bilan

Le bilan à la clôture de l'exercice 2014 s'établit au total à 2 900 914 464,60 € soit une progression de + 25 %.

1. L'actif



L'augmentation de l'actif (+574 451 945,05 €) résulte des augmentations de l'actif net immobilisé, de l'actif circulant et des dépenses à régulariser :

➤ **L'augmentation de l'actif net immobilisé :** **+ 510 706 397,98 €**

soit un total de bilan de 2 491 429 987,81 € en hausse de 26%, constitué des

- Immobilisations incorporelles + 469 755 378,53 €
(Total 2 406 719 874,92 €, +25 %)

Il s'agit de frais d'études (+8 M€), de subventions d'investissement versées à la SNCF (+ 190 M€), à la RATP (+ 221 M€) et à divers organismes de droit public (+ 25 M€) ou privé (+ 16 M€) destinées en particulier au financement du matériel roulant et à l'amélioration de la qualité de service.

- Immobilisations corporelles + 40 951 202,04 €
(total 84 699 805,85 €, + 94 %)

Cette augmentation résulte de la progression des immobilisations en cours (+ 33 M€ au titre de la maîtrise d'ouvrage) et de l'acquisition de terrains et constructions (+ 8 M€).

- Immobilisations financières -182,59 €
(total de 10 489,63 € correspondant à des cautionnements versés).

➤ **L'augmentation de l'actif circulant :** **+ 63 745 436,57 €**

soit un total de bilan de 409 484 274,39 €, en hausse de hausse de 18 % composé des

- Créances + 45 806 748,10 €
(Total 256 895 330,06 €, + 22 %)

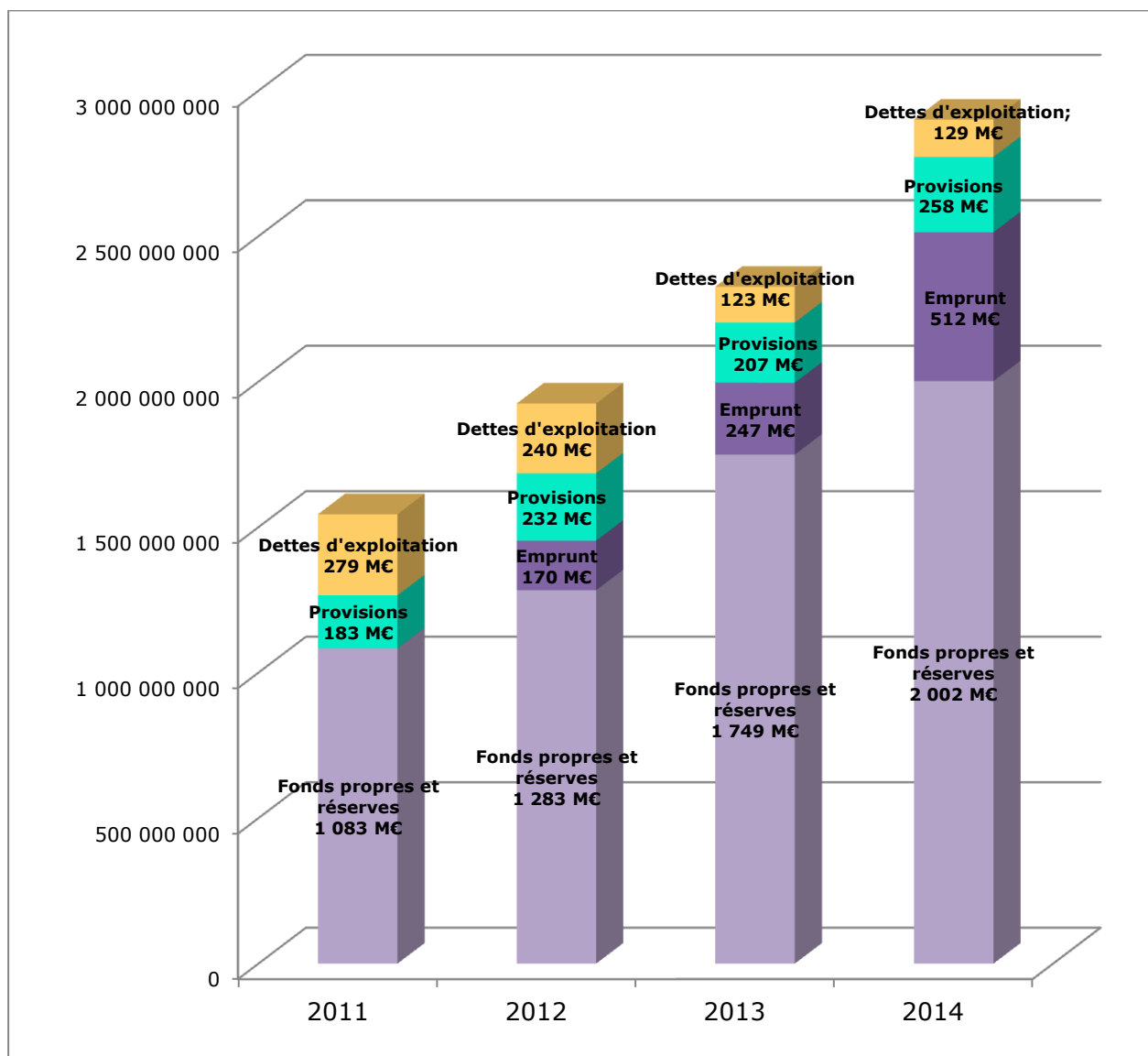
L'augmentation ainsi constatée (+ 46 M€) est la conséquence de la prise en compte de 56 M€ de produits à recevoir supplémentaires par rapport à 2013, le total de ces produits passant de 177 M€ à 233 M€. Les principaux produits à recevoir portent sur le versement transport (208 M€) et les reversements dûs par les transporteurs dans le cadre des contrats précités (contrat SNCF, solde de l'année 2014 pour 20 M€ et CT2, solde de l'année 2013 pour 5 M€). Dans le même temps le montant des créances restant à recouvrer a baissé de 10 M€. La variation nette est donc positive de 46 M€.

- Trésorerie + 17 938 688,47 €
(total 152 588 944,33 €, + 13 %)

➤ **L'augmentation des dépenses à régulariser :** **+ 110,50 €**

soit un total de 202,40 €.

2. Le passif



La variation positive du passif (+574 451 945,05 €) est constituée des augmentations des fonds propres et réserves, des provisions pour risques et charges, de l'endettement à long terme, des dettes d'exploitation et de la diminution des recettes à régulariser :

➤ **L'augmentation des fonds propres et réserves** **+ 252 438 366,25 €**

(soit au total 2 001 933 685,22 €, en hausse de 14 %) dont :

- les dotations + 388 889,61 €
- (total 15 436 129,37 € de FCTVA, + 3 %)

- les excédents de fonctionnement capitalisés + 333 450 520,94 €
(total 634 435 769,62 €, soit une augmentation de plus du double) ; cette augmentation correspond à l'affectation du résultat de l'exercice précédent à hauteur du besoin de financement budgétaire de la section d'investissement
- les différences sur réalisation d'immobilisations + 1 500,00 €
- le report à nouveau + 13 146 295,61 €
(solde d'affectation du résultat 2013)
- le résultat de l'exercice (excédent) - 170 821 582,41 €
(le résultat de l'exercice est de 175 775 234,14 €, en baisse de - 170 M€ par rapport à 2013 soit - 49 %)
- les subventions d'équipement reçues + 125 272 742,50 €
(montant net, déduction faite de l'amortissement)
- la neutralisation budgétaire de l'amortissement des subventions d'équipement versées les années précédentes - 49 000 000,00 €
(total - 92 598 206,78 €)

➤ L'augmentation des provisions pour risques et charges + 51 396 377,70 €

Ce poste de bilan (258 M€) est en augmentation de 25 %. Deux provisions ont fait l'objet d'une reprise totale (litige avec Swiss Life pour -9,873 M€ et PAM délégué au conseil départemental de l'Essonne pour -2,05 M€ soit un total de -11 923 622,30 €) tandis que 4 nouvelles provisions ont été constituées pour un total de 63,32 M€ :

- le risque de litige avec la SNCF sur le remboursement du versement transport pour 2,32 M€ (cf budget primitif 2014)
- le risque de litige avec la SNCF sur le solde d'exécution du contrat pour l'année 2014, évalué à 50 M€ (décision budgétaire modificative n°3 de 2014)
- le risque de litige sur la prise en charge de la perte de recettes tarifaires induite par la gratuité des transports pour cause de pollution entre le 14 et le 17/3/14 pour 7 M€ (DM3 également)
- la charge évaluée à 4 M€ au titre du transport scolaire délégué au conseil départemental de l'Essonne (soit 1,4 M€ pour l'année 2011-2012 et 2,6 M€ pour l'année scolaire 2012-2013, DM3).

➤ L'augmentation de l'endettement à long terme + 264 805 297,72 €

(soit au total 511 730 150,97 €, en hausse de 107 %)

3 nouveaux emprunts ont été contractés à taux fixe pour un total de 270 M€ (Cf. tableau au II.2.3) pour financer l'acquisition de matériels roulants retracée en immobilisations incorporelles sous la forme de subventions d'équipement.

➤ **L'augmentation des dettes d'exploitation** **+ 5 812 221,38 €**

(soit au total 128 721 427,41 €, en augmentation de 5 %). Celles-ci sont constituées notamment :

- des charges à payer + 34 609 870,93 €
(total 93 162 940,94 €, + 59 %)
Les principales charges à payer concernent les transporteurs scolaires (compte 65646 pour 39 M€), la RATP (compte 6564311 pour 25 M€) et les entreprises de transport dans le cadre des CT2 (compte 656452 pour 12 M€)
- des fournisseurs et créiteurs divers - 28 797 649,55 €
(total 35 558 486,47 €)
correspondant aux mandats en instance de règlement reçus fin décembre et qui n'ont pu être payés avant la clôture de la gestion

➤ **La diminution des recettes à régulariser** **- 318,00 €**

(solde nul)

3/ Le tableau de financement

La synthèse de ces flux, qui ont affecté le patrimoine du STIF, s'opère traditionnellement dans un tableau de financement dont la 1^{ère} partie décrit les ressources dont a bénéficié le STIF et les emplois qu'il en a fait tandis que la seconde partie détaille la variation du besoin en fonds de roulement et de la trésorerie.

a/ 1^{ère} partie du tableau de financement

VARIATION DU FONDS DE ROULEMENT					
Emplois	2014	2013	Ressources	2014	2013
Acquisitions d'éléments de l'actif immobilisé			Capacité d'autofinancement	230 869	336 365
immobilisations incorporelles	469 755	506 019	Cessions ou réductions de l'actif immobilisé	1	2
immobilisations corporelles	40 951	23 103	Augmentation de dotations/subventions	72 965	126 943
immobilisations financières	-	-	Augmentation des dettes financières	270 151	80 109
Réduction de dotations					

Remboursement de dettes financières	5 346	3 569			
TOTAL DES EMPLOIS	516 052	532 691	TOTAL DES RESSOURCES	573 986	543 419
<i>Variation du fonds de roulement net global (ressource nette)</i>	57 934		<i>Variation du fonds de roulement net global (emploi net)</i>		- 10 728

Les ressources de l'exercice (573 986 K€) ayant été supérieures aux emplois (516 052 K€), la variation du fonds de roulement net global au titre des opérations bilantielles a été positive à hauteur de 57 934 K€.

b/ 2^{ème} partie du tableau de financement

VARIATION DU BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT ET DE LA TRESORERIE				
	2014		Solde (2-1)	2013
	Besoins (1)	Dégagement (2)		Solde
VARIATIONS EXPLOITATION				
Variation des actifs d'exploitation				
avances et acomptes versés sur commandes	22			
créances clients, comptes rattachés et autres créances d'exploitation	45 785			
Variation des dettes d'exploitation				
dettes fournisseurs, comptes rattachés et autres dettes d'exploitation		5 813		
TOTAUX	45 807	5 813		
A/ VARIATION NETTE "exploitation"			- 39 994	263 287
VARIATIONS HORS EXPLOITATION				
B/ VARIATION NETTE "hors exploitation"			0	0
Besoins de l'exercice en fonds de roulement ou Dégagement net de fonds de roulement dans l'exercice	39 994			263 287
C/ VARIATION NETTE TRESORERIE		17 939	17 939	- 274 015
VARIATION DU FONDS DE ROULEMENT NET GLOBAL				
TOTAL (A + B + C) : emploi net			- 22 055	- 10 728

Les avances et acomptes versés sur commandes et les créances en attente d'encaissement ont généré un besoin de financement de 45 807 K€ qui n'a été que très partiellement couvert par les dettes restant à décaisser (5 813 K€). Il s'ensuit un accroissement du besoin en fonds de roulement de 39 994 K€. La trésorerie enregistrant une variation nette positive de 17 939 K€, la variation du fonds de roulement net global au titre de l'exploitation se révèle négative à hauteur de - 22 055 K€.

4/ Evolution du fonds de roulement (FDR), du besoin en fonds de roulement (BFR) et de la trésorerie.

Le FDR est égal au total des financements stables dont dispose le STIF (fonds propres et réserves + provisions + endettement à long terme) moins le total des biens stables pour lesquels ces financements ont été mobilisés (actif immobilisé). Le FDR est de ce fait la ressource stable dont dispose le STIF. Celle-ci sert à couvrir le besoin en fonds de roulement et la trésorerie.

En 2014 le FDR a progressé de 26 % (+58 M€) pour atteindre 281 M€.

Le BFR est le besoin de financement qui résulte du décalage entre les opérations budgétaires (émission des titres et des mandats) et les flux monétaires correspondants (encaissement des recettes et décaissement des dépenses). Il est égal au total de l'actif circulant (titres émis non encaissés ou dépenses payées avant mandatement) moins le total des dettes d'exploitation (mandats émis non encore payés ou recettes encaissées avant émission du titre).

Le BFR apparu en 2013 s'est accru de 45 % en 2014 (+ 40 M€) et s'élève à 128 M€.

La trésorerie, qui est égale à la différence entre le FDR et le BFR (FDR-BFR = trésorerie) s'en trouve augmentée d'autant (+ 18 M€). Elle est égale à 153 M€ fin 2014.

En milliers d'euros	2014	2013	Variation	
Ressources stables (RS)	2 772 193	2 203 553	568 640	26%
dont fonds propres et réserves	2 001 934	1 749 495	252 439	14%
dont provisions	258 529	207 133	51 396	25%
dont endettement à long et moyen terme	511 730	246 925	264 805	107%
Emplois stables (ES)				
Actif immobilisé	2 491 430	1 980 724	510 706	26%
dont immobilisations incorporelles	2 406 720	1 936 964	469 756	24%
dont immobilisations corporelles	84 700	43 749	40 951	94%
dont immobilisations financières	10	11	-1	-1%
FDR (RS-ES)	280 763	222 829	57 934	26%
Actif circulant (AC)	256 896	211 089	45 807	22%
Dettes à court terme (DCT)	128 722	122 909	5 813	5%
BFR (AC-DCT)	128 174	88 180	39 994	45%
Trésorerie (FDR-BFR)	152 589	134 650	17 939	13%

III. Les engagements hors bilan

Ceux-ci sont retracés en annexe IV du volet budgétaire du compte financier.

IV. Valeurs inactives

La comptabilité des valeurs inactives au 31 décembre 2014 rend compte d'un solde nul.

Une nouvelle régie a été créée pour le maniement des chèques déjeuner, chèques CESU et autres valeurs.